



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 28 août 2003
N° CERTA-2003-AVI-142

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Défaut du client SNTP des routeurs Netgear

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2003-AVI-142>

Gestion du document

Référence	CERTA-2003-AVI-142
Titre	Défaut du client SNTP des routeurs Netgear
Date de la première version	28 août 2003
Date de la dernière version	–
Source(s)	Avis de Netgear Rapport technique de l'université du Wisconsin
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Participation à un déni de service.

2 Systèmes affectés

Routeurs Netgear RP614, RP614v2, DG814, MR814 et HR314.

3 Résumé

Un défaut dans le client SNTP intégré aux routeurs Netgear est à la source d'un déni de service à l'encontre de certains serveurs NTP publics.

4 Description

Les routeurs Netgear font appel au protocole SNTP (Simple Network Time Protocol) afin de se synchroniser avec des serveurs NTP publics. Les datagrammes UDP ainsi émis ont pour caractéristique d'utiliser le port source 23457. La cadence d'interrogation du client SNTP est trop élevée (une requête par seconde jusqu'à obtention d'une réponse), ce qui entraîne un déni de service pour les serveurs NTP publics ainsi que du trafic inutile sur le réseau.

5 Solution

Appliquer le correctif de Netgear :

http://kbserver.netgear.com/kb_web_files/n101176.asp

6 Documentation

Avis de Netgear :

http://kbserver.netgear.com/kb_web_files/n101176.asp

Rapport technique de l'université du Wisconsin :

<http://www.cs.wisc.edu/~plonka/netgear-sntp/>

Gestion détaillée du document

28 août 2003 version initiale.